

La division des recherches médicales continue de fonctionner comme organisme autonome dans le cadre administratif du Conseil national de recherches. Cette division a pour objectif premier de stimuler les recherches médicales dans les universités canadiennes et les hôpitaux et instituts qui leur sont affiliés. Elle assure des subventions à des programmes de recherches exécutés par des chargés de recherches reconnus de même qu'une aide au personnel sous forme de positions de membres associés à des chargés de recherches hautement compétents; elle accorde des bourses à des jeunes médecins voulant poursuivre des recherches et assure le personnel nécessaire au programme de recherches médicales si essentiel à notre bien-être.

On fait de plus en plus appel aux laboratoires de sciences expérimentales du Conseil national de recherches dans l'intérêt de l'industrie canadienne, et, depuis quelques années, les laboratoires ont aidé bien des secteurs de l'industrie, y compris l'aéronautique, la construction, la chimie, l'électronique et l'alimentation. De meilleures installations s'imposent pour répondre à certaines demandes.

On terminera bientôt la construction d'une nouvelle soufflerie aérodynamique supersonique qui constituera une nouvelle installation pour l'industrie aéronautique.

La bibliothèque du Conseil national de recherches assure un service appréciable à tous les milieux scientifiques au Canada. Les universités et l'industrie y ont très souvent recours et elle est reconnue comme la plus importante bibliothèque scientifique au pays.

Dans le domaine industriel, le Conseil national de recherches s'occupe surtout de l'industrie secondaire, étant donné que d'autres ministères et organismes du gouvernement aident considérablement les industries primaires. Je pense notamment au ministère des Mines et des Relevés techniques, au ministère de l'Agriculture, au ministère des Forêts et au ministère des Pêcheries.

Au cours de l'année financière précédente, le Conseil a entrepris un programme d'aide à la recherche industrielle. Le programme n'est entré en vigueur qu'à la fin de la dernière année financière, mais la plupart des entreprises mises en marche se poursuivront au cours de toute la présente année financière. Étant donné ce nouveau programme et les réalisations prévues, il est nécessaire d'accroître sensiblement les crédits affectés au Conseil si nous voulons que le programme soit mené à bien.

**L'hon. M. Churchill:** Monsieur le président, je ne voudrais pas parler longuement, à cette étape-ci du débat, sur les prévisions budgétaires mais, d'après ma longue expérience à la Chambre des communes, je sais qu'il est

[L'hon. M. Drury.]

nécessaire de manifester son désaccord à certains moments. Autrement, lorsque nous serons de nouveau saisis de la question plus tard, quelqu'un pourra nous dire que personne ne s'est opposé à une certaine ligne de conduite.

Je me déclare donc contre cette façon de disposer d'un grand nombre de crédits du ministère de l'Industrie. Je me rends compte des circonstances qui ont entraîné une telle situation, mais je tiens à préciser qu'à la prochaine session du Parlement, nous allons demander que les crédits qui relèvent de ce ministre soient étudiés de façon différente. Au lieu d'entendre un exposé général du ministre englobant les cinq ou six domaines qui relèvent de sa compétence, nous préferions revenir à la méthode suivie dans le passé et qui consistait à étudier chaque question une par une, de façon que le débat sur chaque domaine de responsabilité se rattache directement aux crédits à l'étude. Nous nous trouvons dans une impasse ce soir. Certains députés voudront peut-être parler sur un poste en particulier parmi cette demi-douzaine de crédits, ce qui pourrait donner lieu à un débat embrouillé, tout comme l'exposé du ministre, qui n'était qu'une accumulation de sujets différents.

Nous allons venir en aide au ministre tout simplement parce que nous savons qu'au moyen des crédits provisoires dont nous avons été saisis aujourd'hui, le gouvernement demande au Parlement d'approuver des fonds pour le neuvième mois de l'année financière. Autrement dit, les trois quarts du montant global requis pour permettre au gouvernement de faire fonctionner ses institutions et de poursuivre ses initiatives seront votés par la Chambre au moyen de crédits provisoires. Il est futile d'étudier les crédits article par article et d'examiner soigneusement chaque affectation en particulier puisque les trois quarts des crédits ont déjà été dépensés.

En outre, vu que nous prenons au sérieux notre rôle de membres de l'opposition officielle, nous aimerions que la présente session finisse avant Noël. Nous ne suivons pas l'exemple de l'opposition officielle de l'an dernier qui, dans son irresponsabilité, a refusé d'adopter un seul des crédits dont la Chambre était saisie. Dans cet esprit de collaboration, je me contenterai de dire que nous voulons être sûrs que personne ne se méprendra sur l'attitude que nous adopterons à la prochaine session. Nous demanderons au ministre de l'Industrie de parler des crédits de son ministère et de laisser les députés faire leurs observations; ensuite, il pourrait passer aux crédits du ministère de la Production de défense et des autres services qui relèvent de sa compétence.